

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



23102277

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

20 JUL. 2023

BUREAU DE COMMUNICATION

Greffe

MONITEUR BELGE
DIRECTION

31 JUL. 2023
BELGISCH STAATSBAD
BESTUUR

N° d'entreprise : **0402 541 189**

Nom

(en entier) : **Dolomie de Villers-le-Gambon**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue Charles Dubois 28, 1342 Ottignies-Louvain-la-Neuve**

Objet de l'acte : Retraits et délégations de pouvoirs - Nominations statutaires

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 JUIN 2023

Le Conseil prend acte du départ à la retraite de Madame Brigitte Duriau en date du 31 mai 2023, la remercie pour sa collaboration et retire en conséquence avec effet immédiat les pouvoirs bancaires qui lui avaient été délégués par le Conseil.

Ensuite de quoi, le Conseil décide, à l'unanimité, de remplacer avec effet immédiat les signataires bancaires de la Société par Messieurs Frédéric Meessen, Cedric de Vicq de Cumptich, Thomas Tagnit, Benjamin Henry, Jean-Louis Colette, Raphaël Vander Auwera, Madame Mielle Nichols ; et

- d'octroyer à chacun d'entre eux agissant conjointement avec un autre signataire bancaire, le pouvoir de signer sans limitation de montant, tous chèques, transferts, virements, effets de commerce en général et tous autres documents relatifs à des opérations financières ainsi qu'à la réalisation des opérations de trésorerie de dépôts, d'achat et de ventes de devises au comptant ou à terme ; et

- d'octroyer à Monsieur Thomas Tagnit et à et Benjamin Henry, le pouvoir, chacun agissant seul, à l'effet de signer, au nom et pour le compte de la Société, tous documents permettant la réalisation de tous transferts bancaires d'un compte de la Société à un autre compte de la Société ou à un compte d'une autre société faisant partie du Groupe Lhoist ou du Groupe Yara.

EXTRAIT DES DÉCISIONS UNANIMES DES ACTIONNAIRES PRISES PAR ÉCRIT LE 23 JUIN 2023

Il est décidé de renouveler le mandat de Madame Aurélie Vanden Broecke, Monsieur Christian Deconinck, Monsieur Gino De Booij et Monsieur Luc Cattoir pour une période de deux ans qui prendra fin lors de l'assemblée générale de 2025 se prononçant sur les comptes annuels de l'exercice comptable clôturé le 31 décembre 2024. Ces mandats seront exercés à titre gratuit.

A. Vanden Broecke
Administratrice

O. Matviichuk
Administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 07/08/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).